

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

L'an deux mille seize le 28 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GILLES, MARTIN BENSANA, MELCHIOR, PAIN, ROCA, Messieurs, ARTIGUE, DAVID, ELISSALDE, GUSTAVE, OTAL, VALLARD.

Etaient absents et représentés : Mme GENAILLE par M. ELISSALDE, Mme MONNEREAU par M. GUSTAVE, M. ANDREU par Mme MELCHIOR, M. RUBIO par M. DAVID.

Madame CHÊNE donne lecture du compte-rendu de la séance du 4 avril 2016, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur GUSTAVE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Réponse aux avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification du PLU
- Modification des tarifs des repas au restaurant scolaire et à l'Accueil de Loisirs
- Modification des tarifs d'adhésion à la Médiathèque
- Demande de diagnostic énergétique des bâtiments scolaires auprès du SDEHG
- Mise en place de 3 lanternes d'éclairage public avenue Bellevue et route de Bazus
- Demande de subvention au Conseil Départemental
- Renouvellement d'un poste d'Adjoint d'Animation
- Mise en accessibilité des arrêts de bus Frosines
- Création d'un poste d'adjoint technique occasionnel
- Questions diverses

1/ REPONSE AUX AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire explique que le projet de modification a été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

Il précise que :

- les avis du SMEAT et de la Chambre de Commerce et d'Industrie sont réputés favorables en l'absence de réponse dans les délais.
- Ont émis un avis favorable sans remarques : la région Midi-Pyrénées, le Département de la Haute-Garonne, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Le Syndicat Mixte des Transports.
- Ont émis un avis favorable avec remarques : la Chambre d'Agriculture, la Préfecture.

Monsieur le Maire donne lecture de ces remarques et la réponse qu'il soumet. Ces éléments seront joints au dossier d'enquête publique.

Le Conseil Municipal approuve la réponse faite aux avis des PPA.

2/ MODIFICATION DES TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Restaurant Scolaire	Enfant	tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5
Repas	Par enfant	1,60 €	2,45 €	2,90 €	3,15 €	3,35 €

Accueil de Loisirs Extrascolaire		tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5
1/2 Journée CLSH sans repas	1 ^{er} enfant	3,15 €	3,65 €	4,70 €	5,00 €	5,25 €
	2 ^{ème} enfant	1,60 €	2,10 €	3,15 €	3,40 €	3,50 €
Journée CLSH avec repas	1 ^{er} enfant	6,10 €	7,65 €	9,60 €	10,30 €	10,85 €
	2 ^{ème} enfant	3,85 €	5,45 €	7,40 €	7,95 €	8,35 €
1/2 Journée CLSH avec repas	1 ^{er} enfant	4,75 €	6,10 €	7,60 €	8,15 €	8,60 €
	2 ^{ème} enfant	3,20 €	4,55 €	6,05 €	6,55 €	6,85 €
Pénalité retard soir	Par enfant	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

3/ MODIFICATION DES TARIFS D'ADHÉSION A LA MÉDIATHÈQUE

Mme MARTIN explique que les 5 médiathèques présentes sur le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue (Castelmaurou, Labastide St Sermin, Montberon, Pechbonnieu, St Geniès Bellevue) se sont regroupées en réseau. Avec un seul abonnement, les adhérents pourront emprunter des documents dans chacune des médiathèques.

Les tarifs de la médiathèque Bellevue seront modifiés afin de les harmoniser avec les autres structures des communes de la CCCB.

Ainsi à compter du 1^{er} juillet 2016, les nouveaux tarifs des médiathèques et bibliothèques des cinq communes concernées seront les suivants :

- 15 € par famille résidant sur le territoire de la CCCB et 20 € pour les extérieurs ;
- 5 € par personne résidant dans la CCCB et 7 € pour les extérieurs ;
- Gratuité pour les minimas sociaux et leur famille, les demandeurs d'emploi et leur famille, les étudiants, les collaborateurs bénévoles conventionnés des médiathèques et pour les employés des médiathèques ;
- Gratuité pour les collectivités publiques de la CCCB (Crèches, Ecoles, Collèges, Maisons de retraites territoriales ...) et 50 € pour les extérieurs à la CCCB ;
- 15 € pour les organismes privés de la CCCB (Cliniques, Maisons de retraites privées, Associations) et 50 € pour les extérieurs à la CCCB.

Le Conseil approuve la mise en application de ces tarifs à la médiathèque.

4/ DEMANDE DE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES AUPRÈS DU SDEHG

M. ELISSALDE présente la campagne lancée par le SDEHG de diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Ce programme sera financé à 65% par l'ADEME et la Région, 30% par le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 200€.

Il est proposé de demander un diagnostic énergétique pour le groupe scolaire.

Le Conseil Municipal donne son accord

5/ MISE EN PLACE DE 3 LANTERNES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVENUE BELLEVUE ET ROUTE DE BAZUS

Le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération comprenant :

- La fourniture et la pose de 3 lanternes d'éclairage public de type routier équipées chacune d'une lampe 55 W LED à poser sur les poteaux bétons existants.
- Le raccordement sur le réseau d'éclairage existant.

La part restant à la charge de la commune s'élèverait à 637 €.

Le Conseil Municipal donne son accord

6/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée avait décidé en 2015 l'installation d'un nouveau jeu extérieur pour la maternelle.

Ces travaux avaient fait l'objet d'une demande d'aide au Conseil Départemental qui a ensuite été annulée afin de réévaluer la dépense en raison de travaux supplémentaires.

De plus, il conviendrait de remplacer la structure du cheminement couvert à la maternelle, la voute étant cassée à plusieurs endroits ainsi que le portail d'entrée de l'école élémentaire qui ne se ferme plus correctement.

Il est proposé les devis suivant :

COMAT ET VALCO	
Jeu Gymino alu + dalles amortissantes.....	4 496,50 € HT
COMAT ET VALCO	
Pose jeu et reprise cour avec dalles et gazon.....	10 354,00 € HT
GARRIGUES	
Fourniture et pose toiture voutée.....	3 317,00 € HT
LARROQUE	
Portail école primaire.....	2 078,00 € HT

Une demande d'aide sera faite auprès du Conseil Départemental pour un montant total HT de 20 245,50 €.

7/ RENOUELEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Afin de remplacer l'adjoint d'animation titulaire qui est en disponibilité, Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe occasionnel pour 32 heures hebdomadaires pour un an.

Le Conseil Municipal donne son accord.

8/ MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS FROSINES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un avant-projet a été réalisé prévoyant la mise aux normes de deux arrêts de bus route de Bessières sur la RD61. Il demande au conseil d'approuver l'avant-projet préparé par le bureau d'études 2AU et validé par TISSEO-SMTC.

Le montant total des travaux a été estimé à 26 399,00 € HT.

Le Conseil approuve l'avant-projet d'aménagement et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la réalisation de travaux dans les emprises routières départementales.

9/ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE OCCASIONNEL

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service entretien des locaux scolaires, il conviendrait de créer à compter du 1^{er} septembre 2016 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour 6 mois.

Le Conseil Municipal donne son accord.

9/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Lettre ouverte à La Poste

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il souhaite adresser aux services de La Poste pour leur signifier le mécontentement des administrés après la réorganisation des horaires d'ouverture de l'agence.

b/ Travaux sur la commune

Les travaux de prolongement de la piste cyclable sur St Genies ont démarré. L'abribus « Frosines » route de Bessières sera déplacé plus bas le long de la RD61a et remplacé par un modèle en encorbellement.

c/ Dossier Ad'Ap

Le dossier redéposé en mai a été accepté.

d/ Mise en place du PETR Pays Tolosan (Pôle Economique Territorial et Rural)

Le PETR Pays Tolosan remplace le Pays Tolosan qui a été dissous.

Les PETR ont été créés pour contrebalancer le poids des pôles métropolitains et sont chargés d'élaborer un projet de territoire sous l'angle du développement économique, écologique, culturel et social. Ayant vocation à bénéficier des fonds européens, des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, ils peuvent ainsi aider des projets structurants.

Ce syndicat mixte Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est un syndicat mixte fermé. Ce sont uniquement les communautés de communes qui en sont membres : il s'agit des communautés de communes des Coteaux de Cadours, de Save et Garonne, du Frontonnais, des Coteaux Bellevue, des Coteaux du Girou et de Val'Aïgo, ce qui représente 72 communes et 105 000 habitants. Le Président est Didier Cujives, maire de Paulhac et vice-président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou. Les délégués de la commune en sont Mme CHÊNE, déléguée titulaire et Mme CLAEYS, déléguée suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.